

DE POIX-DU-NORD (59218)

Tél. 03 27 26 45 39 Fax: 03 27 27 55 30 E-mail: mairiepoix@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 Juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt quatre du mois de juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle Joséphine BATAILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 18 juin 2019.

Etaient présents: M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Séverine DELOBELLE (arrivée à 20 h 15), M. Alain CLOEZ, M. Paul CANION, Mme Maryse CARLIER, M. Cédric GREVIN, M. Gilles DE MACEDO, M. Guy FACQ, M. René LECUYER, M. Julien LEPOLARD, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

<u>Etaient excusées et ayant donné procuration</u>: Mme Ludivine JOVENIAUX a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Corinne BRUYER a donné procuration à Mme Josy PICCOLI, Mme Roxane GHYS a donné procuration à Mme Séverine DELOBELLE, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à M. Daniel RONCHIN.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.

ORDRE DU JOUR

Présentation du projet éventuel de ressourcerie par M. BESSE, Directeur Général du groupement d'économie solidaire Sambre-Avesnois.

- 1° Jury criminel.
- 2° Retrait du SIDEN-SIAN de la commune d'AUXI LE CHATEAU (Pas de Calais).
- 3° Travaux de rénovation de trottoirs (choix de l'entreprise).
- 4° Ecole: Changement d'horaire pour la rentrée 2019/2020.
- 5° L'Avesnoise : Approbation du projet de démolition de 20 logements Résidence Europa.
- 6° Service des Eaux : Admission créances irrécouvrables.
- 7° Personnel: Création de deux postes « P.E.C. » Parcours Emploi Compétence.
- 8° Personnel: Création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet en CDD.
- 9° Personnel : Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée déterminée.
- 10° Mise en place de la « Participation citoyenne ».
- 11° Questions diverses.
- 12° Informations diverses:
 - a) Compte-rendu du Conseil d'école du 11 juin 2019.
 - b) Travaux en cours ou programmés.
 - c) Centre aéré été 2019.
 - d) Réunion avec les associations pour l'affectation des salles.
 - e) Réunion avec les entreprises artisanales, de commerce et de services.
 - f) Prochaines manifestations.
 - g) Etude d'aménagement de la Place Talma.



Le Maire informe le Conseil Municipal que Maître TRAISNEL, Notaire, a reçu un avis de rejet du service de la Publicité Foncière d'Avesnes sur Helpe relatif à la vente des terrains rue des Mouloirs (parcelle n° 2851) au motif que la commune ne serait pas propriétaire de cette parcelle mais que le propriétaire serait le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune.

Sur le cadastre communal, le relevé de propriété indique que la commune est propriétaire. Cependant, la position du service de la Publicité Foncière prime sur l'inscription au cadastre communal.

De ce fait, le Maire propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour pour prendre les mesures administratives rectificatives.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

<u>Présentation du projet éventuel de ressourcerie par M. BESSE, Directeur Général du groupement d'économie solidaire Sambre-Avesnois :</u>

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal Monsieur BESSE, Directeur Général du groupement d'économie solidaire Sambre-Avesnois qui regroupe un certain nombre de structures dans le domaine des chantiers et des entreprises d'insertion et développera le projet d'implantation d'une éventuelle ressourcerie sur Poix du Nord.

Après s'être présenté et avoir exposé les multiples activités regroupées dans le cadre du GeSSA (Groupement d'économie Solidaire Sambre-Avesnois) qui a connu un fort développement depuis 20 ans tant dans les activités de chantiers d'insertion, que par la création de structures diversifiées touchant différents secteurs de l'économie solidaire, M. BESSE présente le projet qu'il souhaiterait développer sur la commune de Poix du Nord dans les locaux situés rue de la République (actuel magasin « Stock B ») qui cesse son activité mi-juillet.

Il s'agit d'une ressourcerie comme celle dont dispose déjà le groupement à Maubeuge qui assure la commercialisation d'objets divers (meubles, vaisselle, objets de décoration...) issus de la récupération et faisant l'objet d'une rénovation dans leur atelier.

Il souhaitait trouver une localisation dans le Quercitain et la disponibilité éventuelle du local ex-« Stock B » conviendrait parfaitement à cette activité.

Il pourrait être créé 3 à 4 emplois d'insertion sur 2 ans (avec un horaire minimal de 26 heures/semaine).

Gilles DE MACEDO demande les origines de financement. M. BESSE indique qu'il y a des conventionnements multiples avec en particulier Pôle Emploi, éventuellement avec le Ministère de la Justice et qu'une source importante de financement est constituée par le Fonds Social Européen.

Daniel RONCHIN demande si la location éventuelle se ferait en l'état et si les travaux d'aménagement seraient pris en charge par le futur locataire. M. BESSE indique que c'est effectivement sa structure qui réaliserait les aménagements nécessaires.

De même, Daniel RONCHIN demande s'il n'y aura pas de stockage à l'extérieur susceptible de perturber l'accès à l'entreprise voisine (chocolaterie) et à la salle de sports. M. BESSE indique qu'il n'y a pas de stockage extérieur et que toutes les ventes se feraient à l'intérieur du magasin.

Dans l'hypothèse d'une disponibilité fin septembre/début octobre et compte-tenu des aménagements à effectuer, l'ouverture pourrait se faire début 2020.

Madame Séverine DELOBELE rejoint le Conseil Municipal à 20 h 15.

Le Maire indique que, préalablement à toute prise de décision, il organise une réunion avec les associations susceptibles d'utiliser ce local afin de voir, si en optimisant l'utilisation de toutes les salles existantes, il est possible à la fois de répondre aux attentes de celles-ci et de laisser ce local disponible pour une activité commerciale. (la réunion avec les associations est fixée jeudi 27/06/2019 à 18 heures en Mairie).

1° Jury criminel:

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'arrêté préfectoral de répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2020.

Il convient de tirer au sort, à partir des listes électorales, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Celui-ci est de 2 pour la commune de Poix du nord, soit 6 noms à tirer au sort.

Condition exigée : être âgé d'au moins 23 ans ; d'autre part, il ne faut pas exercer une profession incompatible avec la fonction de juré (magistrat, militaire, policier, ministre).

Le tirage au sort est effectué par M. Jean-Léon NOISETTE et M. Julien LEPOLARD.

Sont tirés au sort :

Page 61 ligne 2

Page 33 ligne 8

Page 85 ligne 3

Page 43 ligne 5

Page 110 ligne 8

Page 5 ligne 2

DURIEUX Jeanine ép. CORRIAS

COVIN Sylvia

LAMBOURG Yves

DELBART Geoffroy

MICHAUX Grégory

BARA Nicole ép. TAQUET

2019/DELIB.CM/038

2° Retrait du SIDEN-SIAN de la commune d'AUXI LE CHATEAU (Pas de Calais) :

En 2016, la commune d'Auxi-le-Château a adhéré au SIDEN-SIAN pour les compétences Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif (ANC) et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Par délibération du 15 février 2018, la Communauté de Communes Ternois Com, créée le 1^{er} janvier 2017 et regroupant 104 communes dont Auxi-le-Château a décidé par souci d'homogénéité du service Assainissement Non Collectif qu'elle mettait en place, de solliciter le retrait de cette commune du SIDEN-SIAN pour cette compétence, Auxi-le-Château demeurant membre du SIDEN-SIAN pour les trois autres compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Assemblées délibérantes des Collectivités membres doivent être consultées en disposant de trois mois pour se prononcer.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le retrait de la commune d'Auxi-le-Château du SIDEN-SIAN pour la compétence « Assainissement Non Collectif » (ANC).

Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2019/DELIB.CM/039

3° Travaux de rénovation de trottoirs (choix de l'entreprise) :

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux et à la sécurité, rappelle que, lors d'un précédent Conseil Municipal, il a été décidé d'effectuer une première tranche de rénovation des trottoirs les plus endommagés.

Cette première tranche concerne:

- Rue François Druesne: 45 mètres,
- Rue des Arts (côté pair) : 82 mètres,
- Rue Ferdinand Binns (côté impair) avec retour rue Yves Delgorge : 111 mètres,
- Rue des Warennes (face à une nouvelle habitation) : 30 mètres,
- Rue de l'officier (face à l'habitation ayant subi un incendie) : 18 mètres.

Un premier devis établi par l'entreprise FDTP faisait état d'une proposition à hauteur de 24.510,83 € T.T.C.

Ce montant étant inférieur au seuil de 25.000 €, il n'y a pas nécessité d'un appel d'offres ; il a été sollicité 2 autres devis auprès des entreprises Nord LTP et BASCOP.

Un tableau récapitulatif est présenté aux membres du Conseil Municipal.

La proposition de Nord LTP ressort à 31.566,32 €, celle de BASCOP à 34.171,35 € étant précisé que le cahier des charges était exactement le même pour les 3 entreprises sans proposition d'ajout ou de modification.

Cédric GREVIN demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de refaire moins de rues mais de plus grandes tranches comme par exemple ce fût le cas rue Henri Roland. Daniel RONCHIN indique que, pour la rue Henri Roland, il y avait une subvention de 50 % du Département (s'agissant d'une route départementale) alors que, pour les rénovations proposées, la commune doit supporter l'intégralité des financements et est donc contrainte de faire des choix pour rénover les parties les plus endommagées.

Alain CLOEZ précise que les travaux pourraient démarrer courant septembre.

Après ces explications, Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise FDTP pour un montant de 24.510,83 € (vingt quatre mille cinq cent dix euros quatre vingt trois centimes).

Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2019/DELIB.CM/040

4° Ecole: Changement d'horaire pour la rentrée 2019/2020:

Le Maire rappelle que, suite à l'accroissement de la fréquentation du restaurant scolaire, il devient nécessaire d'organiser deux services et, pour le permettre, il est indispensable de prolonger de 15 minutes la pause méridienne.

Le Conseil d'école, réuni le 11/06/2019, a donné son accord à l'unanimité pour décaler de 15 minutes la reprise, c'est-à-dire 13 h 45 au lieu de 13 h 30 et de terminer à 16 h 30 au lieu de 16 h 15.

Geoffrey PAUL demande s'il est prévu de renforcer l'encadrement en personnel compte-tenu de l'accroissement de cette pause. Le Maire indique que c'est prévu.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le passage à 2 services de repas, l'accroissement de 15 minutes de la pause méridienne, de la modification de l'horaire de l'après- midi à savoir 13 h 45 à 16 h 30 au lieu de 13 h 30 à 16 h 15.

Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2019/DELIB.CM/041

5° L'Avesnoise : Approbation du projet de démolition de 20 logements Résidence Europa :

Les membres du Conseil Municipal ont reçu préalablement le courrier de l'Avesnoise propriétaire de la Résidence Europa indiquant que, dans le cadre de la revalorisation de son patrimoine locatif, elle envisage à plus ou moins long terme la démolition des 20 logements de la résidence Europa.

Le Maire précise que la sollicitation de l'Avesnoise n'a pas pour but de prendre une décision définitive mais d'étudier les 2 solutions possibles : réhabilitation ou démolition.

Daniel RONCHIN indique que, s'il y avait démolition, il faudrait être vigilant pour une éventuelle rétrocession à la commune et s'assurer que le sol serait en bon état et non pollué, la démolition du précédent bloc s'étant faite par un simple effondrement du bloc et l'enfouissement dans le sol des matériaux.

Josy PICCOLI demande si les locataires de la résidence seraient relogés. Le Maire indique que c'est une obligation absolue.

Cédric GREVIN demande si le relogement se ferait sur Poix du Nord. Le Maire indique que ce n'est pas systématique mais qu'il y aura plusieurs possibilités avec les constructions projetées de nouveaux logements en locatif par PROMOCIL l'Avesnoise d'une part sur le site de la cité Europa et, d'autre part, en complément de l'actuelle cité Fontaine Lecomte.

Guy FACQ demande ce qui se passerait si un locataire refusait de partir. Le Maire indique que c'est avant tout la concertation qui est faite en veillant à ce qu'un logement équivalent soit proposé et qu'en dernier recours, en cas de refus, c'est le Juge qui décide d'une éventuelle expulsion.

Le Maire soumet au vote la demande d'approbation du projet d'éventuelle démolition de la Résidence EUROPA.

Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	18
Contre	1
Abstention	0

Le Maire informera les membres du Conseil Municipal du suivi du dossier au fur et à mesure des informations.

2019/DELIB.CM/042

6° Service des Eaux : Admission créances irrécouvrables :

Le Maire propose au Conseil Municipal de passer en créances irrécouvrables une somme globale de 3.136,51 € relative à des factures d'eau irrécouvrables (16 dossiers).

Il est rappelé que cette décision permet de solliciter le remboursement de la taxe d'assainissement versée à Noréade sur les créances non recouvrées.

Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2019/DELIB.CM/043

7° Personnel: Création de deux postes « P.E.C. » - Parcours Emploi Compétence :

Comme indiqué dans la note complémentaire remise aux membres du Conseil Municipal, le Maire avait rendez-vous postérieurement à la convocation de celui-ci avec Pôle Emploi afin d'étudier les possibilités de renouvellement ou d'obtention de nouveaux contrats P.E.C. (Parcours Emploi Compétence).

Quatre contrats PEC arrivent à terme prochainement (19/08/2019 - 31/08/2019 et 2 contrats 05/09/2019), l'un vient d'échoir ce 19/06/2019.

Compte-tenu des besoins de la commune, avec la volonté d'aider à l'insertion du personnel achevant ces contrats, il est proposé au conseil de solliciter l'obtention de 3 nouveaux contrats P.E.C. pour les écoles et l'entretien des salles, soit par le renouvellement des contrats actuels, soit par la mise en place de nouveaux contrats.

Délibération du Conseil Municipal pour solliciter 3 contrats P.E.C.:

Votants	19
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

Parallèlement à l'engagement en contrat PEC par la commune, il est étudié la possibilité de passer un contrat d'entretien avec une société privée qui intégrerait les personnels affectés actuellement aux tâches d'entretien et de nettoyage.

Un premier devis a été reçu de la société AGENOR qui assure l'entretien de la salle des sports. Ce devis ressort à 39.000 €, soit un montant nettement supérieur à la solution interne actuellement en vigueur.

2019/DELIB.CM/044

8° Personnel: Création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet en CDD :

D'autre part, il est proposé, pour le bénéficiaire du contrat PEC achevé le 19/06/2019, de créer un poste d'agent d'entretien à temps non complet en CDD (durée du 25/06/2019 au 30/09/2019 sur base d'une durée hebdomadaire de 20 heures).

Ce poste permettrait à son bénéficiaire, qui a une perspective sérieuse d'embauche par une entreprise privée fin septembre, d'avoir une activité répondant au besoin urgent de la commune qui a 4 agents actuellement en arrêt pour des raisons diverses dans une période de forte activité.

René LECUYER demande ce qui se passerait si les renouvellements de contrats étaient refusés par Pôle Emploi. Le Maire indique que, dans ce cas, il faudra solliciter de nouveaux contrats pour de nouveaux bénéficiaires.

Cédric GREVIN demande si, compte-tenu de cet important absentéisme, il n'y a pas de mesures à prendre en liaison avec le Centre de Gestion. Le Maire indique que ces absences sont justifiées par des certificats médicaux et que, si nécessaire, il déclenchera des contrôles et, dès-à-présent, il est intervenu en réduisant certaines primes.

Alain CLOEZ se dit désabusé par cet absentéisme qui est mal perçu par la population.

Délibération du Conseil Municipal pour la création du poste d'agent d'entretien à temps non complet en CDD (20 heures/semaine) :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2019/DELIB.CM/045

D'autre part, pour manifester l'effort d'insertion des personnes en fin de contrat P.E.C., il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique à mi-temps (17 h 30/semaine) à durée indéterminée.

Pendant une période d'un an, le ou la bénéficiaire aura un statut de « stagiaire » permettant une titularisation au bout d'un an.

Délibération du Conseil Municipal pour la création du poste d'agent technique à mi-temps en CDI :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2019/DELIB.CM/046

9° <u>Personnel: Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée déterminée:</u>

Compte-tenu d'un surcroit d'activité et pour permettre de faire face à ce surcroit, il est proposé d'accroitre, pendant une durée de 5 mois du 01/07/2019 au 30/11/2019, de 5 heurs la durée hebdomadaire de travail de l'agent d'entretien et, en conséquence, pendant cette période d'accroitre son horaire de 14 heures à 19 heures.

Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2019/DELIB.CM/047

10° Mise en place de la « Participation citoyenne »:

Le Maire rappelle que la réunion, organisée avec le concours de la Gendarmerie le vendredi 07/06/2019, a rencontré un vis succès avec 75 personnes présentes et, dès-à-présent, une demande de 12 référents.

La suite de la mise en place nécessite :

- Une délibération formelle du Conseil Municipal pour l'adhésion à l'action « Opération Citoyenne »,
- La validation des référents conjointement par la Gendarmerie et par le Maire (phase en cours)

Délibération du Conseil Municipal pour adhérer à l'action opération citoyenne:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2019/DELIB.CM/048

10° bis Vente de la parcelle n° 2851 rue des Mouloirs :

Le Maire fait lecture du point n° 5 du procès-verbal du Conseil Municipal du 07/12/2017 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'acquisition partielle (terrain à bâtir) a été faite pour la parcelle n° 2851, rue des Mouloirs. L'acquéreur éventuel n'étant pas intéressé par le fond de la parcelle, il a été demandé aux 2 propriétaires limitrophes de cette partie enclavée s'ils étaient intéressés par l'acquisition de la partie de ce terrain en prolongement de leur propriété.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de vendre ce terrain en 3 lots :

- . Lot n° 1: terrain à bâtir pour une surface d'environ 1.050 M²
- . Lot n° 2 : terrain jouxtant la parcelle « 1077 » d'environ 450 à 500 M²
- . Lot n° 3 : terrain jouxtant la parcelle « 1078 » d'environ 450 à 500 M²

Le Maire indique avoir reçu une proposition pour le terrain à bâtir de 33.000,00 ϵ , pour les 2 autres parcelles non constructibles de respectivement $808,86 \epsilon$ et $1.000,00 \epsilon$.

L'estimation des domaines ressort globalement à 46.500,00 €.

Compte-tenu de la situation du marché, des prix actuellement pratiqués et du caractère totalement enclavé des 2 parcelles, il est proposé de vendre les 3 parcelles aux prix respectifs de $33.000~\rm C$ pour la partie constructible d'environ $1.050~\rm M^2$ et de $1.000~\rm C$ pour chacune des 2 parcelles de ce fait enclavées et non constructibles.

Les frais de division cadastrale seront à la charge des futurs acquéreurs.

Après débat, le Maire propose de délibérer sur la vente de chacune des parcelles :

- Lot n° 1 : terrain à bâtir pour une surface d'environ 1.050 M2 au prix de 33.000 ϵ (trente trois mille euros)
- Lot n° 2: terrain jouxtant la parcelle « 1077 » d'environ 450 à 500 M2 au prix de 1.000 € (mille euros)
- Lot n° 3: terrain jouxtant la parcelle « 1078 » d'environ 450 à 500 M2 au prix de 1.000 € (mille euros)

Le Maire vient d'être informé par le Notaire, Maître TRAISNEL, du fait que le Service de Publicité Foncière et des hypothèques d'Avesnes sur Helpe rejette l'inscription de cette opération au nom de la commune au motif que celle-ci n'est pas propriétaire du terrain.

Le propriétaire en serait le CCAS de Poix du Nord ; c'est une information différente de celle du cadastre et de la matrice cadastrale qui indique que le propriétaire en était la commune.

L'inscription figurant au fichier immobilier de la publicité foncière prévaut en tout étant de cause.

Le Maire a immédiatement pris contact avec les services de la sous-préfecture et le comptable du Trésor Public.

La procédure de régularisation nécessite d'une part un retrait de la délibération de la commune et une délibération concordante du CCAS validant la vente.

Le CCAS a été convoqué pour une réunion extraordinaire à cet effet le 26/06/2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le retrait de la délibération du 07/12/2017 et de toute décision subséquente relative à cet objet précisant qu'il est attendu la confirmation de la propriété du CCAS sur ce terrain.

Le notaire indique qu'il n'y aura aucun frais supplémentaire pour les acquéreurs et qu'il prendra en charge les frais liés à cette régularisation de la vente.

Délibération du Conseil Municipal:

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

11° Questions diverses : Néant.

12° Informations diverses:

a) Compte-rendu du Conseil d'école du 11 juin 2019 :

Le Maire qui a participé avec l'adjointe à la vie scolaire à ce conseil en communique les éléments essentiels :

- Il y a actuellement 234 enfants inscrits, il en est prévu 228 à la rentrée.
- A la rentrée 2019 s'applique la scolarité obligatoire à 3 ans.
- Il n'y aura aucune réduction de classe compte tenu que l'école a pu bénéficier de cours préparatoires dédoublés avec des effectifs de 12 ou 13 élèves.
- Le conseil d'école a remercié la commune du renouvellement du mobilier scolaire pour une classe avec le projet de renouveler chaque année le mobilier d'une classe.

b) Travaux en cours ou programmés:

Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, donne les informations suivantes :

· L'allée aux normes PMR au cimetière est en cours de réalisation,

- A partir de septembre se feront les travaux de rénovation des trottoirs, de mise en place du feu intelligent rue des Warennes, de transfert du radar pédagogique rue du Calvaire et de réalisation de l'ossuaire.
- La réalisation du columbarium dépendra de l'obtention ou non de la subvention sollicitée auprès du Département.

Le Maire indique que l'acquéreur du local dit de l'ancienne pharmacie a confirmé avoir obtenu l'accord du prêt pour la réalisation de cette acquisition.

Au niveau de la salle des fêtes, l'étude de l'architecte du patrimoine sera finalisée fin juillet avec en particulier une estimation globale des coûts de rénovation.

En ce qui concerne la place Talma, la commune a obtenu le financement à 100 % de l'étude d'aménagement par l'intermédiaire du Parc Régional Naturel de l'Avesnois avec des fonds Européens. Une première étape est de recueillir les avis de la population. Pour ce faire, les architectes en charge du projet rencontreront toutes les personnes qui le souhaitent le vendredi 12/07/2019 de 16 à 19 h sur le site. Il y aura ensuite une rencontre aves les associations afin d'échanger sur ce projet.

René LECUYER demande si des travaux sont envisagés au niveau du terrain de football. Alain CLOEZ indique que l'entretien habituel se fera mais qu'il n'y aura pas de réfection de la pelouse qui nécessiterait une fermeture pendant au moins 2 mois.

c) Centre aéré été 2019 :

Jean-Léon NOISETTE, conseiller délégué, rappelle que le centre aéré se déroulera pendant 3 semaines du 08/07/2019 au 26/07/2019.149 enfants sont inscrits.

De multiples activités sont prévues avec en particulier un camping à Hirson pour les plus grands et un bivouac pour les plus petits...

La fête du centre aéré est programmée le vendredi 19/07/2019 à 18 h 30 à la salle des fêtes

d) Réunion avec les associations pour l'affectation des salles :

Elle est fixée le jeudi 27/06/2019 à 18 h en Mairie.

Compte-tenu de la vente de la salle de l'ancienne pharmacie, l'objectif de cette réunion est de voir avec les associations utilisatrices s'il y a une possibilité de transférer leurs activités dans les salles existantes pour permettre éventuellement la disponibilité du local « Stock B » pour une activité commerciale.

e) Réunion avec les entreprises artisanales, de commerce et de services :

Suite à une première réunion le 29/04/2019, une prochaine réunion se déroulera courant juillet avec la possible participation de la responsable du développement économique de la CCPM et l'étude de mise en place d'une éventuelle signalétique des commerces et services.

f) Prochaines manifestations:

Séverine DELOBELLE, adjointe à l'animation de la vie locale, donne le calendrier des prochaines manifestations :

13/07/2019 Bal des pompiers (à confirmer avec le nouveau Président)

14/07/2019 Défilé suivi d'un lâcher de ballons

Retraite aux flambeaux

Spectacle de feux sur la place Talma

20/07/2019 Fête foraine

Spectacle intitulé « Indochine »

Feu d'artifice au stade

Les feux de la St Jean et la fête de la musique se sont bien déroulés avec cependant une participation un peu moindre que les années précédentes.

A la rentrée de septembre, il y aura un rallye photos organisé dans le cadre de la journée du patrimoine.

Joël DEHOVE rappelle le concours annuel des jardins et maison fleuris. Le passage du jury se fera le 27 Juillet; les inscriptions pourront se faire jusqu'au 14/07/2019.

g) Etude d'aménagement de la Place Talma : traité au point 12 b.

h) Informations diverses:

Paul CANION remercie la Municipalité et les personnes présentes aux funérailles de son frère. D'autre part, il tient à féliciter les Services Techniques pour l'entretien du cimetière.

Guy FACQ informe que les examens de l'école de musique se sont déroulés ce samedi 22/06/2019 et que la cérémonie pour la remise des diplômes aura lieu à la salle de musique le mercredi 26/06 de 14 h à 17 h. A cette occasion, un instrument financé par la commune sera remis à un élève.

Geoffrey PAUL demande si des mesures ont été prises dans les écoles et la garderie pendant la vague de chaleur. Le Maire indique que, dès à présent, des ventilateurs et brumisateurs seront mis à disposition des classes et d'éventuelles mesures complémentaires seront décidées en fonction de l'évolution de la période prévue de canicule.

Séverine DELOBELLE précise que le club de tennis a mis en place un nouveau bureau présidé par Alain CHARPENTIER.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 20.